

BELFORT Sécurité routière

Les motards dénoncent « le fiasco de l'expérimentation du 80 km/h »

Ils l'ont fait savoir de façon très bruyante : les motards en colère de la FFMC 90 sont mécontents. Fâchés. « À la mise en place des 80 km/h, on nous avait annoncé 400 vies sauvées par an. Or, le bilan de l'année 2019 ne montre pas d'évolution significative ».

« Après la période test de deux ans du 80 km/h, on est loin des résultats attendus de 300 à 400 vies sauvées par an », considèrent les motards de la Fédération française des motards en colère du Territoire de Belfort, qui se sont réunis, ce samedi, en nombre.

Ils étaient un peu plus de 200 motos, dont une cinquantaine venant de Montbéliard. Avec, pour slogan : « Pour une sécurité routière réfléchie, contre une sécurité rentière ».

« Selon les statistiques de la direction de la Sécurité routière, sur l'année 2019, le nombre de vies gagnées est de 72 sur les routes hors agglomération », annoncent-ils dans un tract.

« Le compte n'y est pas. Le bilan ne montre pas d'évolution significative du nombre de décès de motards », remarque Mathieu Chappuis, coordinateur adjoint de la FFMC90.



Manifestation Motards de l'Aire Urbaine.

Photo ER/Christine DUMAS

Points de permis

Et de se demander pourquoi « nos voisins font mieux sur leurs réseaux avec des vitesses plus élevées ? Le nombre de décès par millions d'habitants est de 39 en Allemagne, 28 au Royaume-Uni, mais 50 en France ». Une chose est sûre, ils ne pensent pas que cette limitation soit très efficace. « Le 80, c'est juste fait pour vous piquer des points sur vos permis », a ironisé M. Jardot, tandis que quelques motards lançaient

symboliquement, sous forme de confettis, tous ces points de permis perdus.

Plus de prévention

Les motards auraient bien une solution. « On demande plus de formations, plus de prévention ». Et au niveau des formations, la FFMC a signé une convention avec l'Éducation nationale et intervient dans les collèges et lycées pour sensibiliser les jeunes à la sécurité. Et puis, les motards ai-

meraient aussi de meilleurs aménagements. « On fait plein de pistes cyclables. C'est super. Mais les motards sont les grands oubliés des aménagements », déplore Marcel Jardot, le coordinateur de la FFMC90. Même si, dans le Territoire de Belfort, le Département semble travailler en concertation avec la fédération, sur la sécurisation de la route du Ballon d'Alsace.

Actions anti-motos

À ce sujet, grand nombre de motards ont signé une pétition appelant à dire « non à l'interdiction de circulation des motos le week-end sur la route du Ballon », qui fait suite à la création d'un collectif de riverains de Lepuix, excédés par le bruit des motos. « C'est un vieux serpent de mer. Dans le département, il n'y a pas encore de volonté de nous interdire l'accès au sommet du Ballon. Mais en Alsace, il y a régulièrement des actions anti-motos au col de la Schlucht. Ce lobbying veut d'ailleurs interdire la circulation à tout véhicule motorisé ».

Myriam BOURGEOIS

Les motards se donnent rendez-vous le 19 juillet, au Ballon d'Alsace, pour une opération « calmus », afin d'inciter les plus pressés à lever le pied.

Rédaction

Belfort
03.84.21.07.32
lerredacbel@estrepublikain.fr
18 Faubourg de France, BP 409
90007 BELFORT

<https://www.facebook.com/lestrepublikainbelforthericourtmontbeliard/>

<https://twitter.com/estrepublikain>

ALERTE INFO

Vous êtes témoin d'un événement, vous avez une info ?

contactez le

0 800 082 201

Service & appel gratuits

ou par mail à lerfilrouge@estrepublikain.fr

CHÈVREMONT Tribunal

Quatre mois de prison ferme pour le vol des tablettes à l'école

Le 30 novembre 2018, l'école primaire de Chèvremont avait été cambriolée. Du matériel informatique avait été dérobé. L'auteur du vol a été condamné ce mercredi 1^{er} juillet au tribunal de Belfort, avec un second prévenu reconnu coupable de recel.

Le 30 novembre 2018, la directrice de l'école primaire de Chèvremont constate, en arrivant dans l'établissement, que la porte extérieure a été forcée. Et dans les classes, du matériel informatique a disparu, d'autres matériels ont été dégradés.

Le butin contre un scooter

L'exploitation de la vidéosurveillance laisse apparaître un seul individu, rapidement identifié.

Ce dernier, un jeune homme de 21 ans, reconnaît les faits, qu'il justifie par le fait qu'il n'avait pas d'argent, se trouvait à la rue, avait faim. Il avoue avoir « refourgué » son butin contre un scooter, auprès d'un jeune chez qui aucune tablette ni ordinateur ne sont retrouvés.

Une tablette revendue

D'ailleurs, accusé de recel, ce dernier nie toute implication dans ce dossier. Ce que plaide son avocat, M^e Quenot,

qui demande la relaxe, estimant qu'il n'y a aucune preuve contre son client, que les dépositions des deux autres prévenus ne sont pas constantes. Lors de son interrogatoire, l'auteur du vol met en cause une seconde personne, un homme de 23 ans, absent à l'audience correctionnelle ce mercredi. Lequel aurait acheté une tablette pour la revendre à un magasin d'articles d'occasion.

La municipalité, partie civile, demande 578 € de dommages et intérêts correspondant aux différentes réparations liées à l'effraction dans l'école. Quant à l'équipement informatique, il appartient au

Grand Belfort : la communauté d'agglomération estime son préjudice à 5 929 €.

Relaxe au bénéfice du doute

L'auteur du vol et l'acheteur de la tablette sont reconnus coupables et condamnés quatre mois de prison ferme pour le premier, deux mois ferme pour le second, et solidairement à verser 578 € à la mairie et 5 929 € au Grand Belfort.

Quant au prévenu accusé d'avoir récupéré le matériel et donné son scooter en échange, il est tout simplement relaxé, au bénéfice du doute.

Myriam BOURGEOIS